

SOLIDARITÉS

ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE,
DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

Arrêté du 9 février 2010 portant nomination du directeur général de l'établissement public Antoine-Koenigswarter

NOR : M TSA1030068A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville,
Vu l'article 17 du décret n° 89-359 du 1^{er} juin 1989 relatif à l'établissement public Antoine-Koenigswarter, modifié par le décret n° 2003-450 du 20 mai 2003 ;

Vu l'arrêté du 9 février 2007 portant nomination du directeur général de l'établissement public Antoine-Koenigswarter ;

Vu l'avis de la présidente du conseil d'administration de l'établissement en date du 3 février 2010,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Jourdan (Dominique) est nommé, pour une durée de trois ans, directeur général de l'établissement public Antoine-Koenigswarter.

Article 2

Le directeur général de la cohésion sociale au ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 9 février 2010.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de la cohésion sociale,
F. HEYRIÈS